

Que le vendredi 30 mars 1973, la Chambre se réunisse à 10 heures du matin et s'ajourne à 11 heures du matin, après l'expédition de ses affaires courantes ordinaires (article 15(1) et (2) du Règlement); et qu'une deuxième séance de la Chambre ait lieu de 2 heures à 5 heures de l'après-midi, au cours de laquelle l'ordre des travaux sera celui qui est prévu au paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement.

L'interruption de la séance est nécessaire afin de permettre qu'on dispose la Chambre en vue de l'allocation du président du Mexique, qui aura lieu à midi.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le président du Conseil privé. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.
(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PARUTION DE L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU MEXIQUE EN APPENDICE AU HANSARD DU 30 MARS 1973

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, puis-je anticiper sur demain en proposant une deuxième motion? Je propose, appuyé par le ministre des Transports:

Que l'allocation du président du Mexique, M. Luis Echeverria, qui sera prononcée le 30 mars devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, dans l'enceinte de la Chambre des communes, ainsi que les discours préliminaires et connexes soient annexés au hansard de ce jour-là et fassent donc partie intégrante du compte rendu des délibérations de la Chambre.

[Français]

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le président du Conseil privé. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE TRANSPORT DU FRET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Étant donné que l'Office de planification et de développement du Québec a fait une étude sur le transport du fret aérien et que le rapport a trait à tout le Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Portneuf (M. Godin):

Que la Chambre charge le comité permanent des transports et des communications d'étudier le rapport concernant l'aéroport Mirabel et de faire rapport à la Chambre dans le plus bref délai possible.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement,

Questions orales

cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

VOIES ET MOYENS

L'OMISSION DU DÉPÔT DE CERTAINES MOTIONS—
DEMANDE D'EXPLICATIONS

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Si l'on admet l'opportunité de passer d'abord aux mesures relatives au revenu de 1972, le ministre peut-il nous dire pourquoi il n'a pas déposé aujourd'hui la motion sur les voies et moyens concernant les autres mesures fiscales qu'il entend aborder?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Elles seront présentées en temps utile, monsieur l'Orateur, et l'honorable représentant aura l'occasion de les examiner.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, comme je n'aimerais pas critiquer l'honorable représentant injustement, j'aimerais savoir s'il a une raison pour déroger à la tradition dument établie à la Chambre et pour ne pas déposer ces autres mesures en même temps que les premières?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je l'ai déjà signalé, ce qu'il importe avant tout de clarifier, c'est la façon de procéder; sans doute serait-il préférable de passer d'abord aux voies et moyens concernant l'année d'imposition 1972. Quand nous en aurons terminé avec cette résolution, les mesures que j'ai annoncées à la Chambre au sujet de l'année d'imposition 1973 et qui figurent aux budgets des mois de mai et février, seront présentées.

LA CONCORDANCE ENTRE LA MOTION DES VOIES ET
MOYENS RELATIVE AUX DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ET
LA MOTION DE MAI 1972

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre des Finances peut-il nous donner l'assurance que l'avis de motion sur les voies et moyens qu'il va présenter au sujet des dégrèvements d'impôt en faveur des compagnies sera exactement celui qu'il a déposé en 1972 et suivi des mesures législatives?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas ennuyer l'honorable représentant, mais le gouvernement a promis de présenter le plus tôt possible, une fois que nous en aurons terminé avec les résolutions présentées aujourd'hui, les mesures prévues dans les discours budgétaires des mois de mai et février, et il aura l'occasion de comparer les textes à ce moment-là.